

Département du Loir-et-Cher
Commune de Theillay

Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT GRAPHIQUE
PIECE n°4d-
Les hameaux
La Loge et les Brosses

Arrêté par délibération du conseil
communautaire en date du :

Le Président

Approuvé par délibération du conseil
communautaire en date du :

Le Président

Légende

-  UA (bourg ancien)
-  UB (zone d'habitat en extension ou hameau dispersé)
-  UBa (zone d'habitat concernée par une OAP)
-  UBb (zone d'habitat concernée par une problématique de captage)
-  UBc (le hameau les Brosses)
-  UE (zone à vocation économique)
-  AUc (zone d'urbanisation future, habitat, court terme)
-  AUl (zone d'urbanisation future, habitat, à long terme)
-  A (zone agricole)
-  N (zone naturelle)
-  Ne (zone naturelle comprenant des activités et des équipements publics)
-  Bâti
-  Parcelle
-  Limite communale

-  Patrimoine bâti à protéger L123-5-7 CU
-  Emplacement réservé
-  Espace boisé classé à conserver ou à créer
-  Élément paysager à protéger ou à créer L123-5-7 CU



Numéro Emplacement réservé	Désignation de l'opération	Superficie en m ²	Bénéficiaire
1	Voie de chemin de fer	17053	Conseil départemental 41/FFF
2	Chemin piéton	919	Commune
3	Chemin piéton	2942	Commune
4	Voie d'accès	285	Commune
5	Voie d'accès	290	Commune
6	Voie d'accès	341	Commune
7	Chemin piéton	1349	Commune
8	Chemin piéton	1219	Commune
9	Extension équipement public	4142	Commune
10	Espace de pêche	49682	Commune

